

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Convocation : 13/06/2025

Affichage liste délibérations : 20/06/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE :** Madame MERIDJI

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Zafer DEMIRAL a donné procuration à Madame Dounia MEFTAH

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

ABSENTS

Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20250619_5

DEMANDE DE SUBVENTION À LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT 2025

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

La Métropole de Lyon a reconduit, pour l'année 2025, le dispositif d'aide à l'investissement des communes de son territoire disposé par l'article L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales (conformément au document « Aides à l'investissement 2025 – appel à projets



municipaux » transmis par courrier du 16 avril 2025 ci-joint). Pour cette demande, la ville de Givors souhaite solliciter ce dispositif pour les dossiers suivants :

1/ Aménagement d'une aire de jeux structurante à la confluence Rhône/Gier

Dans le cadre des réflexions menées par la mission territoriale Givors, en partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Givors, des études urbaines ont été réalisées en 2023/2024 sur l'axe RD386 d'une part et la vallée du Gier d'autre part. Le point de convergence de ces deux études de cadrage urbain se situe précisément sur le secteur de la confluence entre le Rhône et le Gier. Les deux études ont mis en avant l'intérêt majeur de retravailler ce secteur, le développer, le révéler davantage, et en faire un atout significatif de l'attractivité du territoire.

Ainsi, la ville de Givors souhaite porter un projet d'implantation d'une aire de jeux structurante dans le parc Normandie Niemen, afin de renforcer son attractivité à l'échelle du territoire et au-delà, et ainsi amorcer cette dynamique de transformation

Dans le cadre de cet appel à projets municipaux, la Métropole de Lyon peut, sous réserve d'arbitrage favorable, soutenir financièrement le projet à hauteur de 60% maximum. Ce coût prévisionnel (cf plan de financement ci-joint) est estimé à ce stade de l'opération à 412 000 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention de la part de la Métropole de Lyon à hauteur de 247 200 € correspondant à 60 % de la dépense subventionnable prévisionnelle.

2/ Rénovation du gymnase Jacques Anquetil à la suite des inondations du 17 octobre 2024

Lors des inondations majeures du 17 octobre 2024, auxquelles a été conféré le statut de catastrophe naturelle par arrêté du 31 octobre 2024, la quasi intégralité du parc des sports a été submergé par une hauteur d'eau de l'ordre de 80 cm, laquelle a occasionné des dégâts considérables sur les infrastructures extérieures et intérieures.

En particulier, le gymnase Jacques Anquetil a été fortement touché et il est nécessaire de rénover une part importante des portes, cloisons placoplâtre et peintures de l'équipement, dégradées par l'eau boueuse. C'est pourquoi la ville souhaite réparer cet équipement structurant, mais également doter ces différentes ouvertures extérieures de batardeaux pour lui conférer une protection supplémentaire contre d'éventuelles inondations qui pourraient à nouveau survenir.

Dans le cadre de cet appel à projets municipaux, la Métropole de Lyon peut, sous réserve d'arbitrage favorable, soutenir financièrement le projet à hauteur de 60% maximum. Ce coût prévisionnel (cf plan de financement ci-joint) est estimé à ce stade de l'opération à 124 990,50 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention de la part de la Métropole de Lyon à hauteur de 60 620 € correspondant à 48,50 % de la dépense subventionnable prévisionnelle.

3/ Rénovation du Palais des Sports Salvador Allende à la suite des inondations du 17 octobre 2024

Dans le même esprit que le gymnase Jacques Anquetil, il s'agit de réparer les dégâts causés par les inondations sur le palais des sports Salvador Allende.

Dans le cadre de cet appel à projets municipaux, la Métropole de Lyon peut, sous réserve d'arbitrage favorable, soutenir financièrement le projet à hauteur de 60% maximum. Ce coût prévisionnel (cf plan de financement ci-joint) est estimé à ce stade de l'opération à 97 740 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention de la part de la Métropole de Lyon à hauteur de 58 644 € correspondant à 60 % de la dépense subventionnable prévisionnelle.

4/ Maison du vélo et espace associatif de Bans

Par délibération du conseil municipal du mois de mars 2025, la ville a institué une AP/CP pour valider le projet de maison du vélo et espace associatif de Bans. Aussi il est envisagé, en complément du financement déjà octroyé par le pacte de cohérence métropolitain sur ce projet, à hauteur de 200 000 €, de solliciter un financement complémentaire dans le cadre du dispositif d'appel à projets municipaux 2025.

Dans le cadre de cet appel à projets municipaux, la Métropole de Lyon peut, sous réserve d'arbitrage favorable, soutenir financièrement le projet à hauteur de 60% maximum. Ce coût prévisionnel (cf plan de financement ci-joint) est estimé à ce stade de l'opération à 573 092 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention de la part de la Métropole de Lyon à hauteur de 257 891 € correspondant à 45 % de la dépense subventionnable prévisionnelle.

5/ Réalisation d'un diagnostic thermique global sur le patrimoine des Étoiles de Renaudie

L'ensemble "Les Etoiles", conçu par Jean Renaudie, constitue un patrimoine remarquable du centre-ville : les Étoiles de Jean Renaudie. Bâti dans les années 70, et participant des « Utopies réalisées », ce patrimoine remarquable a fait l'objet d'une labellisation au titre du « Patrimoine du XXème siècle » en 2003. Cet ensemble de logements déjà exceptionnel de par sa forme architecturale et urbaine, s'implante soigneusement au pied des vestiges du Château St Gerald, en épousant le relief des contreforts du Pilat.

Ce patrimoine singulier confère au défi environnemental lié à la transition énergétique un challenge supplémentaire : celui de rénover énergétiquement les bâtiments dans le respect de l'œuvre singulière de son architecte et sans dénaturer celle-ci.

Ainsi, les différents partenaires (Ville, CAUE RM, DRAC, ALEC, UDAP, bailleurs sociaux et copropriétés) se sont rapprochés en vue d'établir un diagnostic thermique global sur ce patrimoine, visant à élaborer des scénarios de rénovation énergétique de manière partenariale entre tous ces acteurs. In fine, l'ensemble des propriétaires concernés disposeront d'un modus operandi, en accord avec les services de l'Etat chargés de la protection du patrimoine notamment, et les ayants droits de Renaudie, pour rénover cet ensemble immobilier. En outre, cette étude servira notamment de base aux copropriétés privées pour élaborer leurs Plans Pluriannuels de Travaux.

Dans le cadre de cet appel à projets municipaux, la Métropole de Lyon peut, sous réserve d'arbitrage favorable, soutenir financièrement le projet à hauteur de 60% maximum. Ce coût prévisionnel (cf plan de financement ci-joint) est estimé à ce stade de l'opération à 60 000 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention de la part de la Métropole de Lyon à hauteur de 18 000 € correspondant à 30 % de la dépense subventionnable prévisionnelle.

6/ Plantation de deux forêts citoyennes rafraîchissantes et porteuses de biodiversité en ville (Miyawaki)

La ville de Givors est engagée dans une politique volontaire pour la lutte contre le dérèglement climatique et pour la préservation de la biodiversité sur son territoire. Cet engagement s'appuie notamment sur plusieurs actions :

- Signature de la charte de l'arbre en 2021 ;
- Participation au plan canopée de la métropole ;
- Don d'arbres aux habitants : 370 arbres plantés depuis 2021
- Plantations d'arbres sur l'espace public par la ville : 52 arbres plantés ;
- Plantations d'arbres au sein du Parc du Moulin : 45 arbres plantés ;
- Plantations d'arbres sur l'espace public par la métropole : 277 arbres plantés ;
- Plantation de la première forêt Miyawaki en février 2023 : 600 jeunes plants ;

La première plantation s'est révélée un véritable succès tant par la participation des habitants que par la bonne reprise des plantations. En effet ce sont près de 100 habitants qui se sont mobilisés le jour J et les arbres atteignent aujourd'hui jusqu'à 5m de haut apportant biodiversité et fraîcheur au cœur du parc en cours de finalisation. Forte de ce succès, la ville souhaite planter 2 nouvelles forêts, sur le centre ville et le quartier des Vernes.

Dans le cadre de cet appel à projets municipaux, la Métropole de Lyon peut, sous réserve d'arbitrage favorable, soutenir financièrement le projet à hauteur de 60% maximum. Ce coût prévisionnel (cf plan de financement ci-joint) est estimé à ce stade de l'opération à 17 285 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention de la part de la Métropole de Lyon à hauteur de 10 371 € correspondant à 60 % de la dépense subventionnable prévisionnelle.

7/ Rénovation des toitures des réfectoires des écoles Paul Langevin et Gabriel Péri

Deux réfectoires de la Commune, constitués de bâtiments modulaires, aux écoles Paul Langevin et Gabriel Péri rencontrent d'importantes difficultés d'infiltrations d'eau, qui sont liées à des problématiques intrinsèques aux bâtiments en question. Afin de se prémunir de ces difficultés qui posent des problèmes pour remplir les missions de service public inhérentes à ces bâtiments lors d'épisodes pluvieux intenses, il est envisagé d'installer des systèmes de surtoiture indépendants, permettant de résoudre les problématiques considérées.

Dans le cadre de cet appel à projets municipaux, la Métropole de Lyon peut, sous réserve d'arbitrage favorable, soutenir financièrement le projet à hauteur de 60% maximum. Ce coût prévisionnel (cf plan de financement ci-joint) est estimé à ce stade de l'opération à 146 300,50 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention de la part de la Métropole de Lyon à hauteur de 87 780 € correspondant à 60 % de la dépense subventionnable prévisionnelle.

8/ Vidéoprotection de la place Charles de Gaulle et ses abords

Le quartier des Vernes fait l'objet d'une convention NPNRU ambitieuse, d'un montant d'investissement total cumulé entre les différents partenaires d'environ 50 millions d'euros.

Parmi les opérations identifiées sous maîtrise d'ouvrage Métropole de Lyon figure la rénovation de la place Charles de Gaulle et ses abords. Cette place constitue le cœur névralgique du quartier, lieu de vie sur lequel est adressé le centre commercial et de services des Vernes, en cours de réhabilitation, et qui accueille les différentes manifestations et événements de la vie du quartier (marché forain hebdomadaire, caravanes des animations dans le cadre du dispositif Quartiers d'Été, cinéma plein air,...)

Dans le cadre de cette opération de rénovation d'espaces publics, il est prévu de mettre en œuvre des fourreaux en réservation afin de permettre le déploiement ultérieur de caméras de vidéoprotection afin d'équiper ce secteur qui se situe au cœur du QPV des Vernes, lequel concentre de nombreuses difficultés sociales et est malheureusement le théâtre d'actes d'incivilité et de délinquance.

Dans le cadre de cet appel à projets municipaux, la Métropole de Lyon peut, sous réserve d'arbitrage favorable, soutenir financièrement le projet à hauteur de prévisionnel (cf plan de financement ci-joint) est estimé à ce stade de l'opération à 100 700,95 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention de la part de la Métropole de Lyon à hauteur de 60 421 € correspondant à 60 % de la dépense subventionnable prévisionnelle.

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

31 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER les projets présentés dans cette délibération ;
- DE SOLLICITER les financements de la Métropole de Lyon dans le cadre de son appel à projets municipaux 2025 pour soutenir ces projets sur la base d'un financement global de 800 927 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à percevoir cette subvention et signer tous documents nécessaires pour l'octroi de ces subventions ;
- DE DIRE que les recettes seront imputées sur le budget de la Commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Florence MERIDJI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.